



Les Ateliers Cinéma du Tout Court !

Adhésion et inscription aux activités 2020-2021

Adhérent

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse email : _____

Représentant légal et signataire (si différent)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse email : _____

La signature de cette fiche vaut adhésion aux statuts communs des associations Tout Court ! Oise et Tout Court Eure (consultables en ligne sur <http://toutcourtfestival.fr> ou sur demande à un administrateur de l'association) pour vous-même ou la personne mineur que vous représentez.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :



Documents à remplir et signer :

- Fiche d'adhésion
- Autorisation de production, utilisation et diffusion des images
- Autorisation de sortie (pour adhérents mineurs uniquement)
- Cession des droits d'auteur patrimoniaux

La cotisation annuelle est de **10 euros TTC** (cotisation unique, pour l'adhésion aux deux associations). Vous pouvez régler :

- En espèce.
- En ligne sur <https://toutcourtfestival.fr> menu Activités / Inscription
- Par chèque à l'ordre d'une des deux associations au choix :
Tout Court ! Eure ou *Tout Court ! Oise*. Précisez *Adhesion Tout Court [Nom Prénom]* au verso.
- Par carte bleue : nous consulter
- Par virement, au choix :
 - Eure : IBAN FR76 1830 6002 1836 1051 7548 030 BIC AGRIFRPP883
 - Oise : IBAN FR76 1870 6000 0097 5232 7131 194 BIC AGRIFRPP887Précisez *Adhesion Tout Court [Nom Prénom]* dans la description du virement.

L'inscription aux activités est gratuite et vous autorise à participer à toutes les activités et projets organisées par Tout Court ! Oise et Tout Court ! Eure de septembre 2020 à août 2021.

Pour certaines activités une participation pourra être requise. Vous en serez informé au cas par cas, en même temps que l'annonce de l'activité.



Autorisation de production, utilisation et diffusion des images 2020-2021

Je, adhérent ou son représentant légal (*voir première page du dossier*), autorise les associations Tout Court ! Eure et Tout Court ! Oise à produire, utiliser et diffuser :

(Rayer la mention inutile)

- mon image.
- L'image de l'adhérent mineur que je représente

Cette autorisation couvre la diffusion des œuvres réalisés dans le cadre des activités des activités de Tout Court ! Oise et Tout Court ! Eure entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021 inclus, sous quelque forme que ce soit (court-métrage, reportage, clip vidéo, making-of, photos de tournage...) et sur tout média public estampillé Tout Court !, ainsi que dans le cadre d'activités d'externalisation ou de promotion organisées par le festival sur tout support connu ou inconnu à ce jour.

Pour information, à ce jour les médias habituels de communication publique du festival sont les suivants:

- Site web : <http://toutcourtfestival.fr>
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/toutcourtgisors/>
- Compte Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCqORHsoKvdABj0NX88IZIBw>

Cette autorisation couvre exclusivement des diffusions à caractère non-lucratives. D'éventuelles utilisations commerciales d'œuvres réalisées dans le cadre des activités du Tout Court !, s'il y avait lieu, feraient l'objet de démarches spécifiques auprès des personnes concernées.

Tout Court ! Eure et Tout Court ! Oise s'engagent à produire, diffuser et utiliser les images dans le strict respect de la loi française. Notamment, elles s'interdisent expressément la production, l'utilisation et la diffusion d'images susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à la réputation ou à la dignité de la personne humaine.

Cette autorisation est révoquée sur simple courrier de ma part auprès d'un administrateur de Tout Court ! Eure ou Tout Court ! Oise. Une telle révocation n'est cependant pas rétroactive : elle ne concernera pas les œuvres déjà produites au jour de réception de la lettre de révocation.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :



Autorisation de sortie pour les mineurs 2020-2021

Je, représentant légal de l'adhérent mineur que je représente (*voir première page du dossier*) autorise ce dernier à participer aux activités et déplacements organisés par les associations Tout Court ! Oise et Tout Court ! Eure tel que (liste non exhaustive) les tournages, repérages, sorties diverses, stages et formations, participation à des festivals ou évènements culturels, etc...

Cette autorisation couvre la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 inclus. Elle est révocable sur simple demande écrite de ma part auprès d'un administrateur de Tout Court ! Eure ou Tout Court ! Oise, avec effet immédiat à réception de la demande.

Cession des droits d'auteur patrimoniaux 2020-2021

Je, adhérent ou son représentant légal (*voir première page du dossier*), cède aux associations Tout Court ! Oise et Tout Court ! Eure, à titre gratuit, l'ensemble des droits patrimoniaux sur les œuvres réalisées dans le cadre des activités du Tout Court ! à l'exception des projets de films soutenus dans le cadre de l'atelier « Scenario Lab », entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021 inclus, et dont au moins l'un des auteurs identifiés selon l'article L 113-7 du code de la propriété intellectuelle (CPI) est : (*Rayer la mention inutile*)

(Rayer la mention inutile)

- Moi-même
- L'adhérent mineur que je représente

Par défaut les œuvres créées dans le cadre des activités du Tout Court ! ne font pas l'objet d'une exploitation commerciale. Si toutefois le Tout Court ! projetait d'exploiter commercialement une œuvre dont je suis l'un des auteurs (ou mon enfant), il s'engage à signer préalablement un contrat spécifique avec moi en vue de cette exploitation.

Quelques précisions : en vertu de l'article L 113-7 du code de la propriété intellectuelle (CPI), sont présumés auteurs d'une œuvre audiovisuelle : l'auteur du scénario ; l'auteur de l'adaptation ; l'auteur du texte parlé (dialogues) ; l'auteur des compositions musicales avec ou sans paroles spécialement réalisées pour l'œuvre ; le réalisateur du film ; l'auteur de l'œuvre originale (roman par exemple ou premiers auteurs d'un premier film en cas de remake). L'œuvre audiovisuelle est dite "de collaboration".

Le droit d'auteur se divise en un droit moral perpétuel, inaliénable et imprescriptible (art. L.121-1 du CPI) et un droit patrimonial cessible aux tiers à titre gratuit ou onéreux. Le plus souvent, les auteurs d'une œuvre audiovisuelle cèdent leurs droits patrimoniaux à un producteur.

Les participants aux activités du Tout Court ! peuvent être amenés à créer des œuvres audiovisuelles dont ils seront auteurs. Comme le veut la loi ils conservent à vie leur droit moral sur l'œuvre, mais cèdent par la présente leurs droits patrimoniaux au Tout Court ! qui joue ici le rôle de producteur.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

Les ateliers Cinéma du Tout Court !

Fonctionnement et activités

Associations

Les ateliers ainsi que le Tout Court ! festival de Gisors sont portés par deux associations loi 1901 : Tout Court ! Eure et Tout Court ! Oise.

Participants

Les ateliers sont ouverts à tous à partir de 11 ans, sauf le Scénario Lab ouvert seulement aux adultes (à partir de 16 ans). Les participants doivent être adhérents et avoir rempli le dossier d'inscription. Voir <https://toutcourtfestival.fr/> section « Inscriptions ».

Coût

L'adhésion obligatoire coûte 10 euros l'année. La plupart des activités sont gratuites, mais pour certaines une participation – toujours très réduite – pourra être demandée.

Lieux

A **Gisors** nos activités se déroulent à l'ancien conservatoire **5 rue Baléchoux**. C'est le bâtiment à gauche de la bibliothèque municipale, au 2^{ème} étage.

Dans l'**Oise** nous proposons quelques activités à **Lincourt** (commune de Flavacourt) au **14 rue de Marseille** à l'Ecole Buissonnière. Il s'agit d'un local associatif équipé d'une véritable salle de cinéma, prêté par une association partenaire.

Plus rarement, il nous arrive d'exercer au siège de Tout Court ! Oise à Montagny-en-Vexin (4 rue de la Molière).

D'autres lieux peuvent être utilisés ponctuellement, selon projets.

Dates et horaires

Nos ateliers ouverts à tous se déroulent le plus souvent le **samedi de 15h à 18h**. Pour le Scénario Lab, nouvelle activité 2020-2021, les horaires sont encore à déterminer.

Ponctuellement, des projets peuvent se dérouler à d'autres jours et horaires.

Communication

Des précisions sur les activités sont communiquées par email le jeudi soir pour celle du samedi, ou bien quelques jours avant qu'elles aient lieu. Merci de renseigner une adresse email valide – et que vous consultez régulièrement - lors de votre inscription !

Implication

Rien n'est obligatoire : on participe aux activités qui nous font envie, l'important est de se faire plaisir ! Attention toutefois, certaines activités peuvent être plus engageantes que d'autres : impliquez-vous selon votre motivation et disponibilité !

∴/..

Description des activités

Nous proposons de nombreuses activités et sommes ouverts aux nouveaux projets.
Voici celles qui reviennent le plus souvent, mais ce n'est pas exhaustif !

Nouveauté 2020-2021 : Scenario Lab

Atelier d'accompagnement à l'écriture de projets de films, ouvert à tout adulte (à partir de 16 ans) porteur d'un projet quel que soit son avancement. Atelier animé par le scénariste et réalisateur Dominique Choisy.

Sélections pour le festival

Les adultes présélectionnent des films, les jeunes en assurent les sélections finales et la programmation des séances pour la compétition au festival Tout Court ! de Gisors.

Préparations et participation au festival Tout Court !

Travaux préparatoire, communication, bénévolat, animation des séances... Participez au cœur de la grande aventure d'une édition annuelle du festival !

Ateliers et stages avec intervenant

De quelques heures à plusieurs jours selon les stages, sur des thèmes très variés comme le jeu d'acteur (Actor Studio), le bruitage, l'animation, la réalisation, les effets spéciaux...

Concours « faire un film en 48h »

Un marathon de cinéma sur 48h chaque année début octobre : à la fois grande aventure et week-end d'intégration pour les nouveaux ! Plus de détails sur :

<https://toutcourtfestival.fr/index.php/faire-un-film-en-48h/>

Dispositif « Premier Clap »

Nous accompagnons un jeune particulièrement motivé pendant deux ans sur la création d'un premier court-métrage à un niveau semi-professionnel, avec l'aide d'artistes et techniciens du cinéma. D'autres jeunes (et moins jeunes) de l'association s'impliquent dans le projet à travers des ateliers d'écriture, des stages sur le tournage, etc...

Films d'atelier

Les jeunes et moins jeunes créent des petits films, élaborent des projets...

Sorties, rencontres...

Sortie au Festival Premiers Plans d'Anger en janvier, et d'autres selon opportunités.